Ville de Rouyn-Noranda

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 19 octobre 2026** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au **507 à 509, rue Cardinal-Bégin Est** (lots 2 810 491 et 2 810 492 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'ajout de deux cases de stationnement en cour avant, ce qui est prohibé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda pour un immeuble de 17 logements. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'ajout de deux cases de stationnement en cour avant, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 23e jour de septembre 2026
et publié le 30 septembre 2026

Angèle Tousignant, greffière